



Flash d'information n° 277 du 30 mai 2017

Prévention

RAPPEL

Le Café Prév' : aménagement d'un poste informatique de façon ergonomique...



✉ Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr

✉ Julien SOULARUE
02.48.50.94.33
preventeur@cdg18.fr

✉ Secrétariat
Pascal FRERARD
02.48.50.94.34
prevention@cdg18.fr

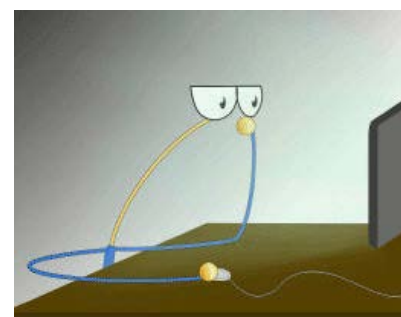
Une nouvelle édition du Café Prév' aura lieu durant la semaine 22. Le Café Prév' est une réunion d'échange autour d'un café sur un thème de la prévention. Que vous soyez élus, encadrants, agents assistants de prévention ou représentants du personnel, vous êtes tous conviés à ces réunions qui se dérouleront en cinq lieux du département de **9h00 à 11h00**.

Le thème : aménagement d'un poste informatique de façon ergonomique.

Présentation par les préventeurs et le médecin de prévention.

Dates et lieux : (de 9h00 à 11h00)

- ~~Lundi 29 mai~~ : salle des fêtes d'~~Allouis~~,
- ~~Mardi 30 mai~~ : salle des fêtes de ~~Levet~~,
- **Mercredi 31 mai** : centre socio-culturel de **Vailly-sur Saultre**,
- **Jeudi 1 juin** : salle des fêtes de **Colombiers**,
- **Vendredi 2 juin** : salle Primevère de **La Guerche-sur-l'Aubois**.



De plus :

Sandra FOUQUET LEBOEUF, correspondante retraite pour la CNRACL, sera présente pour vous parler du droit à l'information sur :



- la réception du Relevé de Situation Individuelle CNRACL tout au long de votre carrière,
- la réception d'une Estimation Indicative Globale de vos différentes caisses de retraite,
- l'inscription sur votre espace personnel CNRACL.

Convivialité : une boisson chaude vous attend dès votre arrivée.

RAPPEL

Formation des Assistants de Prévention...



Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose la présence d'un **Assistant de Prévention** (ex ACMO) à toute collectivité quelle que soit sa taille et le nombre d'agents qui la compose.

Cette mission a pour but d'assister et de conseiller l'autorité territoriale ainsi que tous les agents sur les questions relatives à l'amélioration des conditions de travail.

Les agents ayant déjà suivi une formation initiale doivent être inscrits en formation annuelle continue.

Ces formations ont pour but de sensibiliser, de guider et de fournir les outils nécessaires à la bonne mise en place de votre démarche de prévention.

Désormais, les élus peuvent assister à cette formation afin de mieux appréhender les

problématiques liées à la santé au travail.

Pour information, le coût de ces formations est de 60 € par jour (repas compris).

[Télécharger la fiche d'inscription 2017...](#) 